

# FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

## 1. Objectif du programme

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a été créé grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral et mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures conclue le 18 juillet 2005.

Le FIMR a pour objectif de permettre :

- la réalisation de travaux d'infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées;
- le développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales;
- la réalisation de travaux d'infrastructures de soutien au développement local et régional.

## 2. Répartition de l'enveloppe

Le FIMR dispose d'une enveloppe de 463,8 millions de dollars, financée à parts égales par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

- La contribution du gouvernement du Québec est versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme.

### Fonds sur l'infrastructure municipale rurale – Répartition de l'enveloppe

(en millions de dollars)

Volet		Gouvernement fédéral	Gouvernement du Québec	Total
FIMR 1	Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées	143,1	143,1	286,2
FIMR 2	Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales	2,0	2,0	4,0
FIMR 3	Infrastructures de soutien au développement local ou régional	86,8	86,8	173,6
<b>Enveloppe</b>		<b>231,9</b>	<b>231,9</b>	<b>463,8</b>

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## 3. Calcul de l'aide financière

### ☐ FIMR 1

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes des infrastructures municipales d'approvisionnement en eau (installations de captage, conduites d'amenée, réservoirs d'emmagasiner) et de traitement de l'eau potable (usines) pour que cette eau soit conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de conduites d'interception et de stations de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Exceptionnellement, l'aide financière pourrait être majorée pour les projets d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable ainsi que d'interception et d'assainissement des eaux usées, suivant les modalités en annexe du programme. L'aide financière additionnelle qui résultera d'un taux majoré ne pourra pas dépasser 25 millions de dollars.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

#### **FIMR 2**

L'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible. Le coût maximal admissible d'un projet du FIMR 2 ne pouvant excéder 150 000 \$, l'aide financière maximale est de 100 000 \$.

#### **FIMR 3**

L'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

### **4. Aide financière accordée au 31 mars 2015**

Au 31 mars 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant de 424,6 millions de dollars, soit 91,5 % de l'enveloppe.

- Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont contribué à hauteur de 212,3 millions de dollars chacun.

## Fonds sur l'infrastructure municipale rurale au 31 mars 2015

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
<b>Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>				
Saint-Bruno	Alimentation en eau potable : Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche	11 903 426	10 451 713	1 451 713
<b>Région 03 Capitale-Nationale</b>				
Groupe Le Massif	Développement récréotouristique du Groupe Le Massif, dans Charlevoix	24 439 278	22 401 444	2 037 834
<b>Région 04 Mauricie</b>				
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	4 379 850	4 098 044	281 806
<b>Région 06 Montréal</b>				
Université Concordia	Sentier piétonnier souterrain reliant la station de métro Guy-Concordia et l'Université Concordia	3 330 600	1 665 300	1 665 300
<b>Région 07 Outaouais</b>				
Bryson	Assainissement des eaux usées	3 380 254	2 752 627	627 627
Chelsea	Assainissement des eaux usées	1 990 180	1 939 371	50 809
Chelsea	Construction du Centre Meredith, complexe récréatif et culturel	6 141 704	4 456 682	1 685 022
Fort-Coulonge	Travaux de mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau potable	4 147 850	3 767 925	379 925
<b>Région 16 Montérégie</b>				
Frelighsburg	Mise aux normes des infrastructures d'eau souterraine et d'eaux usées	4 583 874	4 491 937	91 937
Hudson	Assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable	15 325 825	15 255 760	70 066
<b>Sous-total</b>		<b>79 622 841</b>	<b>71 280 803</b>	<b>8 342 039</b>
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		344 963 388	344 963 388	—
<b>TOTAL</b>		<b>424 586 229</b>	<b>416 244 191</b>	<b>8 342 039</b>

Note : Aux fins de présentation, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficiés d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Internet de la SOFIL au [www.sofil.gouv.qc.ca](http://www.sofil.gouv.qc.ca).

Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.